Réf. Farde e-Assemblées : 2613482

N° OJ : **139**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Budget participatif 2023-2024 de Laeken.- Projets lauréats.

Le Conseil communal,

Vu sa décision n° 119 du 26/06/2023 adoptant le nouveau règlement du Budget participatif;

Vu que le Collège en sa séance du 12/10/2023, a adopté les 4 axes proposés par le Conseil de Quartier et le lancement de l'appel à idées pour le Budget Participatif de Laeken;

Vu que le Collège en sa séance du 08/05/2024, a pris pour information l'avis du Conseil de quartier de Laeken au sujet des idées introduites par les citoyens lors de l'appel à idée du Budget Participatif de Laeken;

Vu que le Collège en cette même séance du 08/05/2024, a adopté la liste des 16 projets jugés comme réalisables sous certaines conditions après plusieurs phases d'analyse interne à la Ville pour être soumis au vote public et a chargé Bruxelles Participation d' organiser le vote public, visant le choix des projets par les citoyens à titre indicatif auprès du Collège;

Considérant que le vote public s'est déroulé du 11/05/2024 au 15/08/2024 par voie électronique et par voie papier;

Considérant que les actions de terrain pour rencontrer les habitants dans les quartiers de Laeken ainsi que le soutien aux porteurs à promouvoir leurs projets ont été multipliées car il a été très tôt constaté que le vote électronique présentait un frein pour les citoyens;

Considérant que les actions de terrain combiné à l'action des porteurs de projet ont permis de récolter 855 bulletins;

Considérant que les votes papiers sont introduits dans la plateforme par les agents de Bruxelles Participation qui vérifient à l' encodage la validité de ces votes (votes sur minimum 3 projets, maximum 5, coordonnées des citoyens complétées);

Considérant qu'à l'issue du vote et après analyse, il ressort que 82 votes électroniques n'ont pas été finalisés, que 100 votes papiers ont dû être invalidés, que dès lors 1.227 votes valides ont été comptabilisés, dont 755 par papiers;

Considérant que chaque votant pouvait choisir de 3 à 5 projets, les 1.227 votes validés exprimés permettent de classer les 16 projets dans l'ordre décroissant du nombre de votes obtenus suivant :

1. Cinéma en plein air - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 600;
2. Plus d'arbres, de plantes ou de fleurs dans les rues - Budget estimé à 40.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 545;
3. Toilettes publiques - Budget estimé à 300.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 508;
4. Potager collectif - Budget estimé à 50.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 459;
5. Plic Ploc Beek - Budget estimé à 70.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 389;
6. Un lieu de repos et de jeu dans le quartier - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 341;
7. Réaménagement de la place Saint-Lambert - Budget estimé à 150.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 306;
8. Un parcours vélo ludique au cœur de la Cité Modèle - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 285;
9. Illumination de l'ancienne Maison Communale et de son horloge - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 221;
10. Hippodrome en couleur - Budget estimé à 80.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 197;
11. Parcours interactif à la découverte de l'Expo 58 - Budget estimé à 150.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 197;
12. Création d'une zone partagée et verdurisation - Budget estimé à 400.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 188;

13. «Faisons - les parler» - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 181;
14. Protection Street Workout - Budget estimé à 70.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 173;
15. Relier Laeken - Relire Laeken - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 145;
16. Revalorisation fontaine Charles De Brouckère - Budget estimé à 200.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 134;

Considérant qu'en suivant cet ordre issu des votes et suivant les budgets estimés lors de la mise en place des fiches projets, seuls les 14 premiers projets pourraient être financés (à hauteur d'un total de 1.490.000,00 EUR du budget global);

Considérant que les projets lauréats suivant restent soumis aux conditions particulières de réalisation émises lors de leur soumission au vote public, énumérées à la suite :
- Cinéma en plein air : ce projet sera réalisé à condition qu'il soit co-porté avec une association locale qui se chargera de l' organisation des séances.
- Plus d'arbres, de plantes ou de fleurs dans les rues : ce projet sera réalisé à condition qu'une étude de sol et de mobilité préalable confirme sa faisabilité.
- Potager collectif : ce projet sera réalisé à condition de trouver le lieu adéquat pour accueillir le potager collectif et constituer un groupe de citoyens pouvant s'investir dans le projet.
- Plic Ploc beek : ce projet sera réalisé sous réserve d'une étude de sol et de mobilité préalable.
- Un lieu de repos et de jeu dans le quartier : ce projet sera réalisé à condition qu'une étude de sol et de mobilité préalable confirme sa faisabilité.
- Un parcours vélo ludique au cœur de la Cité Modèle : ce projet sera réalisé à condition de répondre aux contraintes techniques à vérifier et sous réserve de l'accord du Foyer Laekenois (à qui le terrain appartient) pour l'installation des module.
- Illumination de l'ancienne Maison Communale et de son horloge : ce projet sera réalisé à condition d'obtenir les permis et autorisations nécessaires.
- Hippodrome en couleur : ce projet sera réalisé à condition que la voirie soit rétrocédée à la Ville et que celle-ci en ait la gestion.
- Création d'une zone partagée et verdurisation : ce projet sera réalisé à condition qu'une étude de sol et de mobilité préalable confirme sa faisabilité.

Considérant que les projets qui n'ont pas été retenus comme lauréats sont désignés « projets de réserve » pouvant être réalisés si l'un des projets lauréats s'avère irréalisable, ou libère des moyens financements car sa réalisation s'avère moins onéreuse que prévue;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Les votes des 1.227 habitants de la Ville de Bruxelles et de la Région ayant voté quant à leur choix des 16 projets sont déclarés valides.

Article 2 : L'ordre du choix des projets issus de la comptabilisation des 1.227 votes exprimés est adopté.

Article 3 : Les projets suivants sont déclarés lauréats du Budget participatif de Laeken :
1) Cinéma en plein air - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 600;
2) Plus d'arbres, de plantes ou de fleurs dans les rues - Budget estimé à 40.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 545;
3) Toilettes publiques - Budget estimé à 300.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 508;
4) Potager collectif - Budget estimé à 50.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 459;
5) Plic Ploc Beek - Budget estimé à 70.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 389;
6) Un lieu de repos et de jeu dans le quartier - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 341;
7) Réaménagement de la place Saint-Lambert - Budget estimé à 150.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 306;
8) Un parcours vélo ludique au cœur de la Cité Modèle - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 285;
9) Illumination de l'ancienne Maison Communale et de son horloge - Budget estimé à 20.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 221;
10) Hippodrome en couleur - Budget estimé à 80.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 197;
11) Parcours interactif à la découverte de L'expo 58 - Budget estimé à 150.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 197;
12) Création d'une zone partagée et verdurisation - Budget estimé à 400.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 188;
13) «Faisons - les parler» - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 181;
14) Protection Street Workout - Budget estimé à 70.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 173.

Article 4 : Les projets lauréats suivant doivent répondre à des conditions de réalisation particulières :
- Cinéma en plein air - Budget estimé à 20.000,00 EUR;

- Plus d'arbres, de plantes ou de fleurs dans les rues - Budget estimé à 40.000,00 EUR;
- Potager collectif - Budget estimé à 50.000,00 EUR;
- Plic Ploc Beek - Budget estimé à 70.000,00 EUR;
- Un lieu de repos et de jeu dans le quartier - Budget estimé à 60.000,00 EUR;
- Un parcours vélo ludique au cœur de la Cité Modèle - Budget estimé à 20.000,00 EUR;
- Illumination de l'ancienne Maison Communale et de son horloge - Budget estimé à 20.000,00 EUR;
- Hippodrome en couleur - Budget estimé à 80.000,00 EUR;
- Création d'une zone partagée et verdurisation - Budget estimé à 400.000,00 EUR.

Article 5 : Les projets suivants qui n'ont pas été retenus comme lauréats sont désignés «projets de réserve» pouvant être réalisés en place d'un projet lauréat qui s'avère irréalisable, ou au bénéfice de moyens financiers libérés par un projet lauréat n'ayant pas épuisé le budget qui lui a été alloué :

1) Relier Laeken - Relire Laeken - Budget estimé à 60.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 145;
2) Revalorisation fontaine Charles De Brouckère - Budget estimé à 200.000,00 EUR - Nombre de votes recueillis : 134.

Article 6 : Les projets lauréats suivants vont être financés sur le budget 2024 pour un montant total de 1.240.000,00 EUR et seront réalisés par la Ville de Bruxelles :

1) Plus d'arbres, de plantes ou de fleurs dans les rues - Budget estimé à 40.000,00 EUR;
2) Toilettes publiques - Budget estimé à 300.000,00 EUR;
3) Potager collectif - Budget estimé à 50.000,00 EUR;
4) Plic ploc beek - Budget estimé à 70.000,00 EUR;
5) Un lieu de repos et de jeu dans le quartier - Budget estimé à 60.000,00 EUR;
6) Réaménagement de la place Saint-Lambert - Budget estimé à 150.000,00 EUR;
7) Illumination de l'ancienne maison communale et de son horloge - Budget estimé à 20.000,00 EUR;
8) Hippodrome en couleur - Budget estimé à 80.000,00 EUR;
9) Création d'une zone partagée et verdurisation - Budget estimé à 400.000,00 EUR;
10) Protection Street Workout - Budget estimé à 70.000,00 EUR.

Article 7 : Les projets lauréats suivants vont être financés sur un budget 2024 pour un montant total de 170.000,00 EUR et seront réalisés par la Ville de Bruxelles en collaboration avec l'asbl porteuse du projet qui bénéficie d'un subside (voir article 8) :

1) Parcours interactif à la découverte de l'Expo 58 - Budget estimé à 130.000,00 EUR;
2) «Faisons - les parler» - Budget estimé à 40.000,00 EUR.

Article 8 : Les projets lauréats suivants vont être financés pour un montant total de 80.000 EUR à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire 2024 sous forme de l'octroi de subsides aux associations porteuses des projets qui leur sera versé à condition qu'une convention entre elles et la Ville soit adoptée :

1) Un parcours vélo ludique au cœur de la Cité Modèle - subside de 20.000,00 EUR à l'asbl Ride Your Future, rue Dieudonné Lefèvre 17, 1020 Bruxelles;
2) Parcours interactif à la découverte de l'Expo 58 - subside de 20.000,00 EUR à l'asbl Laeken Découverte, rue Reper-Vreven 137, 1020 Bruxelles;
3) «Faisons - les parler» - subside de 20.000,00 EUR à l'asbl Fantastique Collectif, boulevard Émile Bockstael 23, 1020 Bruxelles.

Article 9 : Le projet «Cinéma en plein air» sera financé à l'article 10491/52252 du budget extraordinaire 2024 pour un montant de 20.000,00 EUR, sous forme de l'octroi de subsides à une association devant être encore déterminée.

Annexes :

Analyse résultats des votes - FR-NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)